

DEMANDE D'INSCRIPTION PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE PERSONNES VULNERABLES

Si vous avez plus de 65 ans, si vous avez plus de 60 ans et reconnu inapte au travail ou si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez vous inscrire au registre des personnes vulnérables créé dans le cadre du Plan d'alerte et d'urgence, pour prévenir les risques exceptionnels (canicule, grand froid, épidémie). Si vous souhaitez être contacté et aidé par nos services lors de ces périodes inhabituelles et troublées, nous vous conseillons d'adresser à la mairie le formulaire suivant dûment rempli :

Identité :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Qualité : *(merci de cocher la case correspondant à votre situation)*

- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne âgée de plus de 60 ans bénéficiaire de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie (APA)
- Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne reconnue adulte handicapée

Le cas échéant, qualité et coordonnées de la personne intervenant régulièrement à domicile :

Nom :

Prénom :

Société *(Facultatif)* :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Qualité :

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Qualité :

Le cas échéant, coordonnées de la tierce personne qui a effectué la demande d'inscription

Nom :

Prénom :

Qualité :

Je certifie sur l'honneur, que les renseignements indiqués sont exactes.

Date de la demande

Signature

Protection des données personnelles :

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et informatisées par la Mairie de Condé- sur-l'Escaut (1 place Pierre Delcourt) afin de tenir le registre des personnes vulnérables dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence conformément à l'article L121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles. La base légale de ce traitement est le respect des obligations I égales, prévues dans le code de l'action sociale et des familles, sur le plan d'alerte et d'urgence. Exceptionnellement, notamment en cas d'épidémie, les données collectées peuvent servir pour l'exécution de motifs important d'intérêt public notamment pour accompagner les personnes fragiles.

Seules les personnes nommément désignées par le Maire sont habilitées pour accéder aux informations inscrites dans le registre nominatif et sont soumises au secret professionnel. Le Département, la sous-préfecture et tout autre service chargé de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile peuvent avoir communication des informations contenues dans le registre nominatif. Vous serez radié du registre en cas de demande, de changement de commune de résidence ou de décès.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Mairie ou directement son Délégué à la Protection des Données, par email, à l'adresse suivante dpo@valenciennes-metropole.fr . Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.